

« On a échangé nos employeurs » : masolutionemploi.com favorise le détachement des salariés d'entreprises

Mise à disposition, détachement, ou plus trivialement prêt des employés... En période d'incertitude pour les employeurs, l'extériorisation des salariés a le vent en poupe. L'idée vise à faciliter les échanges de salariés entre entreprises.

Surtout pratiquée au sein de sociétés d'un même groupe, cette démarche est également possible entre sociétés indépendantes ou administrations et collectivités.

En tant qu'alternative au chômage partiel ou aux licenciements économiques, le détachement de salariés agit comme un curseur permettant aux entreprises d'adapter leurs effectifs aux fluctuations de leurs carnets de commandes.



Il s'agit d'un modèle vertueux pour l'ensemble des acteurs :

- Pour l'employeur du salarié, sa mise à disposition dans une autre entreprise permet d'alléger de manière provisoire son effectif et sa masse salariale en période de sous-activité.
- Cet échange permet au chef de l'entreprise d'accueil de se consacrer au cœur de son métier puisque le personnel concerné reste salarié de son employeur. Il bénéficie surtout de compétences directement opérationnelles indisponibles sur le marché de l'emploi, pour un coût inférieur au recours à l'intérim.
- Du côté du salarié ou du chercheur d'emploi, c'est un moyen d'augmenter son employabilité et d'accroître ses revenus.

Le tout dans un cadre totalement légal et encadré par le droit du travail français.

Une plateforme de mise en relation en quelques clics

Le principe de masolutionemploi.com est simple : il s'agit de mettre en relation les sociétés ayant besoin de main d'œuvre sur une période donnée avec celles qui connaissent une période de creux et mettent des salariés à disposition. Les particuliers, salariés ou chercheurs d'emploi peuvent aussi s'inscrire et mettre leurs compétences à disposition pour quelques heures par semaine ou par mois. L'accès au site est totalement gratuit.

La plateforme se charge de la partie administrative. Son fondateur, Bertrand LE HAY l'atteste :

« masolutionemploi.com est une solution clé en main proposant aux chefs d'entreprises un accompagnement complet sur la qualification et l'aide au recrutement, une solution juridique totalement sécurisée, une aide à la formation et une assistance durant la période de mise à disposition. »

Quelques clics suffisent pour bénéficier des services de masolutionemploi.com :

Une fois inscrits, les candidats saisissent leurs situations, compétences, localisations et disponibilités. Les entreprises enregistrent leurs statuts, secteur d'activité, localisations, et leurs offres de mises à disposition ou de recherches de compétences.

Il est alors possible d'effectuer sa recherche en fonction de ses propres critères. Il ne reste alors plus aux entreprises intéressées qu'à entrer en contact directement.



Bertrand LE HAY précise :

« Ce modèle, très proche des groupements d'employeurs propose beaucoup plus de souplesse et de flexibilité que ces derniers. En effet, notre offre de service préserve les contrats de travail au sein des entreprises d'origine. »

Une solution en plein essor et très encadrée

Cette pratique, qui reste encore méconnue des entreprises, est très réglementée et nécessite un certain nombre de garanties. C'est pourquoi masolutionemploi.com accompagne les entreprises jusqu'à la signature des conventions.

Les conditions du prêt de main d'œuvre sont déterminées aux **articles L. 8241-1 et L. 8241-2 du Code du travail**.

Toute opération impose la conclusion d'une convention entre les deux entreprises et d'un avenant au contrat de travail.

Il ne doit pas y avoir de but lucratif. L'entreprise d'origine ne peut facturer à l'entreprise d'accueil que la rémunération du salarié, les charges sociales afférentes, et les frais professionnels qui lui sont remboursés.

Quel statut pour le salarié ?

Pendant sa mise à disposition, le contrat de travail qui lie l'entreprise au salarié reste en vigueur. Ce dernier continue donc d'appartenir au personnel de l'entreprise. Son salaire et ses droits sont intégralement maintenus. Un avenant au contrat de travail doit indiquer l'intitulé de sa mission, sa durée, les horaires, le lieu et les conditions de travail. Il peut refuser un détachement.

A propos de masolutionemploi.com

Bertrand Le Hay et Gilles Pacouret sont les cofondateurs de masolutionemploi.com.

Le premier est ancien directeur régional d'un grand groupe international où il a exercé des fonctions de management.

Le second a été directeur des ressources humaines d'une société informatique française pendant plus de 20 ans. Il est également ancien juge auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux.



Pourquoi avoir fondé masolutionemploi.com ?

Après plusieurs entretiens avec des chefs d'entreprises de divers secteurs d'activités, il nous est apparu qu'au plus fort de la crise de 2012 tous manquaient de visibilité. Certaines entreprises, en baisse d'activité, ne souhaitaient pas pour autant licencier, alors que d'autres, inversement, ne souhaitaient pas embaucher par crainte de s'engager dans un modèle très rigide. L'échange de salariés à but non lucratif nous a semblé être la meilleure réponse possible dans cette situation.

Quelles sont vos ambitions ?

Notre société, masolutionemploi.com, a vocation à être un acteur National dans les 5 prochaines années. Pour l'instant cette solution se développe grâce à la signature de plusieurs partenariats avec des organisations d'entreprises et pôles de compétitivité en Haute-Normandie et en l'île de France.

Nous sommes conscients que ce modèle va provoquer un changement culturel au sein des entreprises.

Contact presse

SAS masolutionemploi.com

489 rue Vulcain - 27000 Evreux

www.masolutionemploi.com

Bertrand Le Hay, fondateur

Courriel : masolutionemploi@gmail.com

Téléphone : 0631128689

Page Facebook : <https://www.facebook.com/masolutionemploi>

